



### ÉLARGISSEMENT DE L'ADMISSIBILITÉ À LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE; LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX ET LES POMPIERS VOLONTAIRES MAINTENANT ADMISSIBLES

Aujourd'hui, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé l'assouplissement des critères d'admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence. Ainsi, le gouvernement fédéral élargit la Prestation canadienne d'urgence à ceux qui gagnent 1 000 \$ par mois ou moins, aux travailleurs saisonniers et à ceux qui ont épuisé leur prestation d'assurance-emploi récemment.

Ces modifications rendent donc admissibles les élus-es municipaux et les pompiers volontaires qui ont perdu leur principal emploi. Rappelons que la Prestation canadienne d'urgence est rétroactive au 15 mars dernier.

Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, s'est réjoui de cette annonce. En cette période de crise sans précédent, les élus-es municipaux sont en première ligne pour répondre aux besoins de nos communautés et contribuer au maintien des services essentiels. L'admissibilité des élus-es municipaux et des pompiers volontaires est un enjeu névralgique pour plusieurs de nos membres confrontés à une situation difficile et elle au cœur de notre action depuis plusieurs semaines.

L'annonce d'aujourd'hui fait suite aux démarches de la FQM, notamment les lettres du 27 mars 2020 et du 31 mars 2020 et les nombreux échanges avec le gouvernement fédéral et différents interlocuteurs. Le président tient d'ailleurs à remercier M. Pablo Rodriguez, leader du gouvernement à la Chambre des communes et lieutenant du Québec, pour son écoute et sa collaboration sur cet enjeu névralgique pour nos membres.

Enfin, le président a tenu également à remercier tous ceux qui ont répondu à son appel à la mobilisation et ont fait preuve de solidarité.

Ensemble nous sommes toujours plus forts!

### POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Aujourd'hui le 15 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et du directeur national de la

santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 14 860 cas de personnes infectées au Québec, 984 personnes hospitalisées, 218 personnes aux soins intensifs et de 487 décès.

Le premier ministre a assuré que le gouvernement continuait de suivre de près la situation dans les CHSLD. Il a indiqué qu'il y avait 1 382 travailleurs absents dans les CHSLD publics. Il a appelé les médecins à venir prêter main-forte aux infirmières et préposés aux bénéficiaires dans les CHSLD pour donner des soins.

Il a rappelé l'importance de respecter les consignes dans l'ensemble de la population.

## **NOUVEAU WEBINAIRE MISE À JOUR FINANCES ET GESTION DES RH-MILIEU MUNICIPAL**

Vous aurez l'occasion d'obtenir de précieux indices sur la gestion des finances en période de COVID-19 et post-COVID-19. Les professionnelles de la gestion du capital humain de la FQM ainsi que leurs partenaires du groupe Mallette seront là pour vous donner l'heure juste le lundi 20 avril de 9 h 30 à 10 h 30. Ce webinaire gratuit s'adresse également aux organismes financés dans le périmètre comptable de la municipalité.

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#).

## **CAPSULE VIDÉO : GÉRER À DISTANCE EN MODE TÉLÉTRAVAIL (DISPONIBLE EN TOUT TEMPS)**

Dans le contexte de la crise provoquée par la COVID-19, les acteurs municipaux, notamment les élus-es et les gestionnaires responsables des municipalités, sont amenés à intervenir en mode télétravail. La Fédération québécoise des municipalités souhaite saisir cette occasion pour améliorer les pratiques de gestion à distance en mode télétravail.

Cliquez [ICI](#) pour consulter la capsule vidéo de 75 minutes disponible en tout temps et télécharger les outils pédagogiques qui l'accompagnent.

## **MANQUE DE LIQUIDITÉS À LA SUITE DU REPORT DU VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Plusieurs municipalités ont choisi de soutenir leurs citoyens face aux impacts financiers découlant des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19 par le biais de la fiscalité municipale. Ainsi, plusieurs municipalités ont annoncé le report des dates d'exigibilité des paiements des taxes municipales.

Actuellement, certaines municipalités sont confrontées à un manque de liquidités ou ont atteint la limite de leur marge de crédit à la suite des changements de modalités de paiement de compte de taxes.

Nous vous rappelons qu'en cas de manque de liquidités, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a indiqué dans son document *Questions et réponses* (section fonctionnement de la municipalité, élément 6) que le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour

le paiement de dépenses pour l'administration courante et qu'un tel emprunt ne requiert pas l'approbation de la ministre.

Vous pouvez consulter le document *Questions et réponses* préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en cliquant [ICI](#).

## **PARCS CANADA SUSPEND LE CAMPING, LES ACTIVITÉS DE GROUPE ET LES ÉVÉNEMENTS JUSQU'AU 31 MAI 2020**

Afin de limiter la propagation de la COVID-19, l'Agence Parcs Canada a annoncé aujourd'hui la suspension du camping, des activités de groupe et des événements dans tous les parcs nationaux, lieux historiques nationaux, canaux historiques et aires marines nationales de conservation au moins jusqu'au 31 mai 2020. La suspension actuelle des services aux visiteurs et de l'accès en véhicule ainsi que la fermeture temporaire des installations destinées aux visiteurs demeureront en place jusqu'à nouvel ordre.

Cela signifie que :

- Tous les services aux visiteurs y compris la réception, l'information, l'éclusage et l'amarrage sont suspendus jusqu'à nouvel ordre;
- Toutes les installations destinées aux visiteurs, y compris les stationnements, les toilettes, les aires de fréquentation diurne et les centres d'accueil sont fermés jusqu'à nouvel ordre;
- Toutes les installations de camping, y compris le camping dans l'arrière-pays, les tentes oTENTik et les autres types d'hébergement avec toit demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre;
- Tous les événements et les activités de groupe et d'interprétation sont annulés au moins jusqu'au 31 mai 2020;
- Parcs Canada ne prendra pas de nouvelles réservations au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020. Toutes les réservations existantes devant prendre place avant le 31 mai 2020 seront automatiquement annulées et entièrement remboursées.

Quiconque planifiant une visite devrait être conscient que ces mesures pourraient être prolongées au-delà du 31 mai 2020 et toute reprise des services prendra du temps et se fera de façon progressive.

Parcs Canada continuera d'offrir des services clés à la population canadienne, notamment l'entretien des routes, les services d'incendie, l'exploitation des barrages et la gestion des eaux des canaux historiques, et le contrôle des avalanches, entre autres.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM LE 1<sup>er</sup> MAI**

Afin de mobiliser les travailleurs, particulièrement dans le contexte actuel, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a confirmé ce matin la hausse de 0,60 \$ de l'heure du salaire minimum. Il passera ainsi à 13,10 \$ l'heure dès le 1<sup>er</sup> mai prochain.

La hausse du salaire minimum concerne principalement des salariés travaillant dans plusieurs des maillons essentiels de notre économie.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 :

- le taux général du salaire minimum passera à 13,10 \$ l'heure (+ 0,60 \$);
- le salaire minimum payable aux salariés rémunérés au pourboire sera de 10,45 \$ l'heure (+ 0,40 \$);
- le salaire minimum payable à un salarié affecté exclusivement, durant une période de paie, à la cueillette de framboises ou de fraises sera respectivement de 3,89 \$ (+ 0,18 \$) et de 1,04 \$ (+ 0,05 \$) du kilogramme.

Rappelons que le gouvernement a aussi mis en place le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels, offrant une compensation de 100 \$ par semaine, durant la crise sanitaire, aux salariés à faible revenu travaillant dans les services essentiels.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

## **POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé qu'il travaillera avec les provinces pour la bonification du salaire des travailleurs essentiels qui font moins de 2 500 \$ par mois, comme ceux des centres de soins longue durée. Il a indiqué que la situation dans les résidences pour aînés fera l'objet de discussion avec les premiers ministres des provinces et territoires lors de leur rencontre demain.

Il a annoncé un assouplissement des critères d'admissibilité de la Prestation canadienne d'urgence pour inclure :

- ceux qui gagnent 1 000 \$ et moins par mois, notamment les pompiers volontaires;
- les travailleurs saisonniers;
- ceux qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-emploi récemment.

Il a annoncé qu'à la demande du gouvernement du Québec pour le soutien des forces armées, des rangers canadiens seront déployés en Basse-Côte-Nord en renfort.

Il a annoncé le lancement d'un portail d'aide psychologique.

Concernant l'approvisionnement en matériel médical, le premier ministre a annoncé l'augmentation de la capacité de production canadienne de matériel de dépistage. Il a également annoncé la réception d'un nouveau lot d'écouvillons et de réactif.